



AVIS PUBLIC

AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF ET DE CHLORATION DU RÉSEAU

Les travaux de réparation du puits sont terminés. Nous vous informerons lorsque l'avis d'ébullition sera levé.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Jetez les glaçons (n'oubliez pas les réservoirs des réfrigérateurs), boissons et aliments préparés après le 29 octobre avec l'eau du robinet non bouillie.

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis

- Avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation.
- Fermez les fontaines d'eau et affichez des avis près des autres robinets où de l'eau reste disponible.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension.

Donné à Abercorn, ce 30 octobre 2025

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier

PREVENTIVE BOIL NOTICE AND CHLORINATING THE NETWORK

The well repairs are complete. We will inform you when the boil water advisory is lifted.

WHAT YOU SHOULD DO

You should use tap water that has been boiled at a rolling boil for one full minute beforehand or bottled water for all of the following purposes until further notice:

- Drinking and preparing beverages;
- Preparing baby bottles and baby food;
- Washing and preparing food to be eaten raw (fruits, vegetables, etc.);
- Preparing food that doesn't require long cooking (canned soups, desserts, etc.);
- Making ice cubes;
- Brushing your teeth or rinsing your mouth;
- Providing water to pets.

Discard ice cubes (don't forget refrigerator water dispensers), food and beverages that were prepared with unboiled tap water after October 29, 2025.

You can use water directly from the tap for:

- Preparing food and dishes that require long boiling for cooking;
- Washing dishes with hot water and detergent, making sure you dry them well;
- Running the dishwasher if it is set at the hottest cycle;
- Washing clothes and taking showers or baths. Make sure young children don't swallow water while bathing, or wash them with a facecloth.

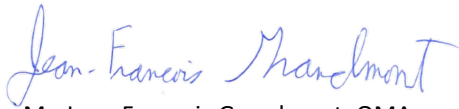
If you have a water treatment device at your residence, you must apply the measures indicated above, unless it is an in-home water purifier designed to disinfect water. Devices such as softeners are generally ineffective for eliminating microorganisms.

Schools, companies, commercial establishments and institutions served by the water supply

- Notify your clientele that the water is unsafe for consumption.
- Shut off all water fountains and post notices at other locations where water is still available.

We apologize for any inconvenience this situation may cause and thank you for your understanding.

Given in Abercorn, Octobre 30, 2025



Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-trésorier